

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à vingt heure en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Karine ALBANHAC, maire.

Date de la Convocation : 16 septembre 2026

Présents :

K. ALBANHAC, C. PLUS, F. MAUMAS, P. IMBERT, P. DELAHAYE, A. FERTÉ-DEVIN, G. LE DERRIEN, M. FEUILLET, T. BESNARD, T. VIEILLE-CESSAY, R. SALONDY, J. BENARD-TERRIEN, C. BRICE (arrivée à 20 h 30), C. LAMOURIC, G. VASSEUR, M. GRÉCO, A. KNOERLÉ, P-Y. MATEL, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, E. ANDRIEU, P. CASTELL, M-T. PERENNOU

Absents : B. NÉDÉLEC, C. BRICE (de 20 h à 20 h 30), L. POUHAUT, S. ESLAN

Membres en exercice : 27

Membres présents : 26 jusqu'à 20 h 30 et 27 à partir de 20 h 30

Membres absents : 4 jusqu'à 20 h 30 et 3 à partir de 20 h 30

Procurations : 3

Votants : 26 jusqu'à 20 h 30 et 27 à partir de 20 h 30

Brigitte Nédelec a donné pouvoir à Richard Salondy
Laurence Pouhaut a donné pouvoir à Julie Benard-Terrien
Sylvie Eslan a donné pouvoir à Pascale Imbert

François Maumas été élu secrétaire de séance.

11 - SOCIETE DE CHASSE LES NEMRODS : subvention exceptionnelle

Madame la maire, expose :

Par courrier en date du 8 juillet 2026, la société de chasse de Saint Nolff « Les Nemrods » a sollicité auprès de la municipalité une subvention exceptionnelle pour faire face à une contribution que lui réclame la Fédération Départementale de la chasse pour indemniser des dégâts occasionnés aux exploitations agricole.

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 31 août 2026 et de la commission finances en date du 2 septembre 2026 et après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité (27 POUR) :**

- accorde une subvention exceptionnelle de 440 € à la société de chasse de Saint Nolff « Les Nemrods ».

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 25 septembre 2026
Le maire,
Karine ALBANHAC

